

## EXPERTS ET PARTENAIRES

Société anonyme à Conseil d'administration

TRIBUNAL de COMMERCE

au capital de 250.000 €

Déposé au GREFFE le

Siège social : 65, boulevard des Alpes  
38240 MEYLAN

- 4 MARS 2010

Sous le N°

2065

388 395 287 RCS GRENOBLE

### PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE REUNIE EXTRAORDINAIREMENT LE 26 FEVRIER 2010

L'AN DEUX DIX et le VINGT-SIX FEVRIER à DIX-HUIT HEURES TRENTE, les actionnaires de la société se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire Réunie Extraordinairement, dans les bureaux du Cabinet LYON JURISTE – 75, rue François Mermet – 69160 TASSN LA DEMI-LUNE.

Il a été établi une feuille de présence qui a été émargée par chaque membre de l'Assemblée en entrant en séance, tant en son nom personnel que comme mandataire.

Monsieur Marc MARTIN préside la séance en sa qualité de Président du Conseil d'administration.

Madame Françoise DAUJAT et Monsieur René-Charles PERROT, les deux actionnaires, présents et acceptants, représentant tant par eux-mêmes que comme mandataires le plus grand nombre de voix, sont appelés comme scrutateurs.

Monsieur Patrick MESNARD assure le secrétariat de la séance.

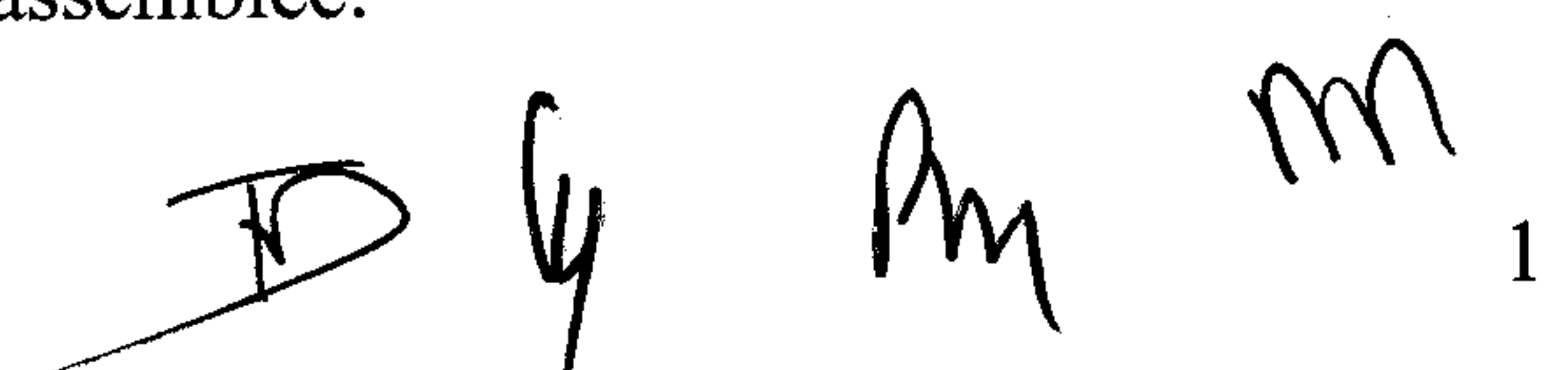
Monsieur François BIOUS, Commissaire aux Comptes, est absent et excusé.

La feuille de présence, certifiée sincère et véritable par les membres du bureau ainsi constitué, permet de constater que les actionnaires présents, représentés ou ayant voté par correspondance possèdent 10.000 actions sur les 10.000 actions composant le capital social, soit le quart au moins des actions ayant droit de vote.

En conséquence, l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des actionnaires :

- les statuts de la société,
- la feuille de présence à l'assemblée,
- les pouvoirs des actionnaires représentés par des mandataires ainsi que les formulaires de vote par correspondance,
- le rapport du conseil d'administration,
- le projet du texte des résolutions proposées à l'assemblée.



Le Président rappelle ensuite que l'assemblée est appelée à statuer sur l'ordre du jour suivant :

- ✕ Décharge du Conseil d'administration pour défaut de convocation dans les délais et formes requis.
- ✕ Démission de Madame Françoise DAUJAT de ses fonctions d'Administrateur et de Directeur Général délégué de la Société.
- ✕ Démission de Monsieur René-Charles PERROT de ses fonctions d'Administrateur de la Société.
- ✕ Nomination de Messieurs Alexis FARGEIX et Patrick MESNARD en qualité de nouveaux Administrateurs.
- ✕ Pouvoirs à donner.

Le Président donne lecture du rapport du Conseil d'administration.

Cette lecture terminée, le Président ouvre la discussion.

Diverses observations sont échangées.

Personne ne demandant plus la parole, le Président met aux voix les résolutions inscrites à l'ordre du jour.

#### **PREMIERE RESOLUTION**

Chaque actionnaire individuellement décharge purement et simplement le Conseil d'administration du défaut de convocation par lettre ordinaire et prend acte que tous les actionnaires sont présents ou dûment représentés et possèdent ensemble la totalité du capital social.

Cette résolution est adoptée par chaque actionnaire individuellement.

#### **DEUXIEME RESOLUTION**

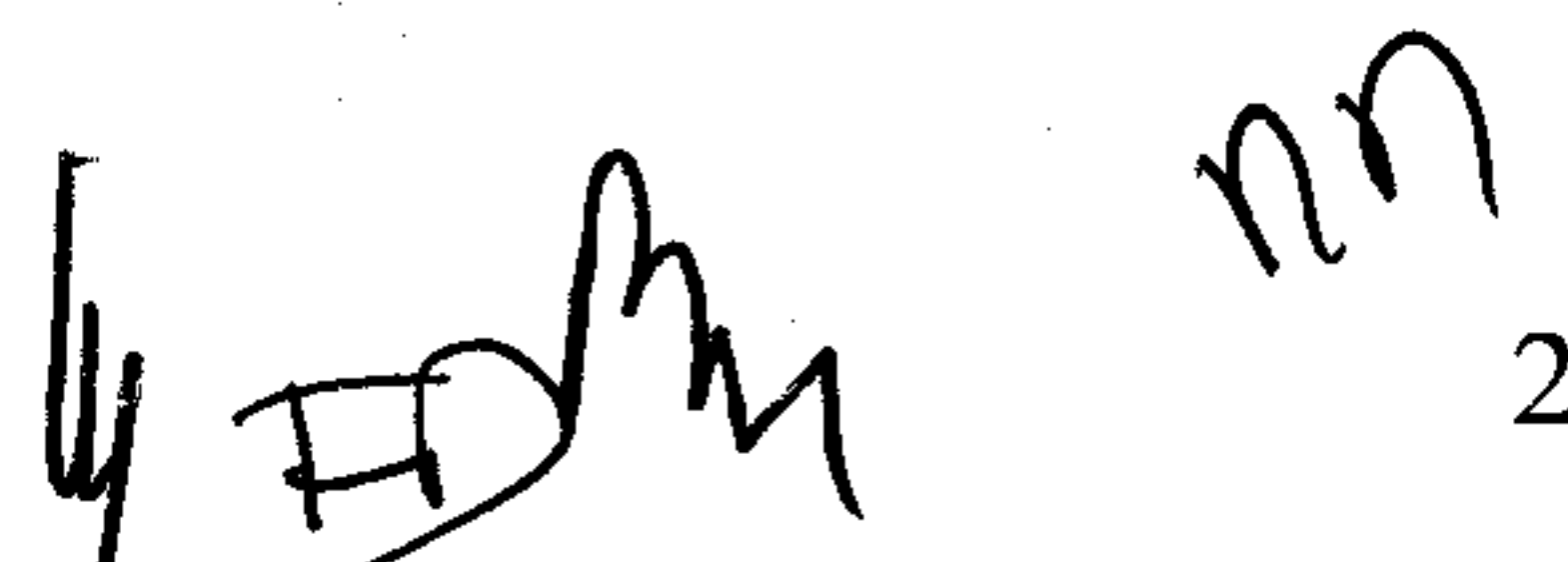
Chaque actionnaire individuellement reconnaît avoir été informé de l'ordre du jour de la présente Assemblée, avoir pris connaissance de l'ensemble des documents et renseignements lui permettant d'exercer pleinement son droit de communication et d'information et décharge la gérance de toute responsabilité à cet égard.

Cette résolution est adoptée par chaque actionnaire individuellement.

#### **TROISIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport du Conseil d'administration, prend acte de la démission de Madame Françoise DAUJAT de ses fonctions d'Administrateur et de Directeur Général délégué de la Société, à effet immédiat.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

 2

#### **QUATRIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport du Conseil d'administration, prend acte de la démission de Monsieur René Charles PERROT de ses fonctions d'Administrateur de la Société, à effet immédiat.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

#### **CINQUIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale décide de nommer à effet immédiat en remplacement de Madame Françoise DAUJAT et de Monsieur René Charles PERROT, démissionnaires :

✕ **Monsieur Alexis FARGEIX**

Né le 9 mars 1981 à GRENOBLE (38)

De nationalité française

Demeurant à LA TRONCHE (38700) – 24, boulevard de la Chantourne

✕ **Monsieur Patrick MESNARD**

Né le 27 juillet 1958 à BOULOGNE BILLANCOURT (92)

De nationalité française

Demeurant à CHEZENEUVE (38300) – Chemin de la Grande Forêt

en qualité d'Administrateurs pour la durée du mandat de leur prédécesseur, laquelle expirera à l'issue de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 août 2012.

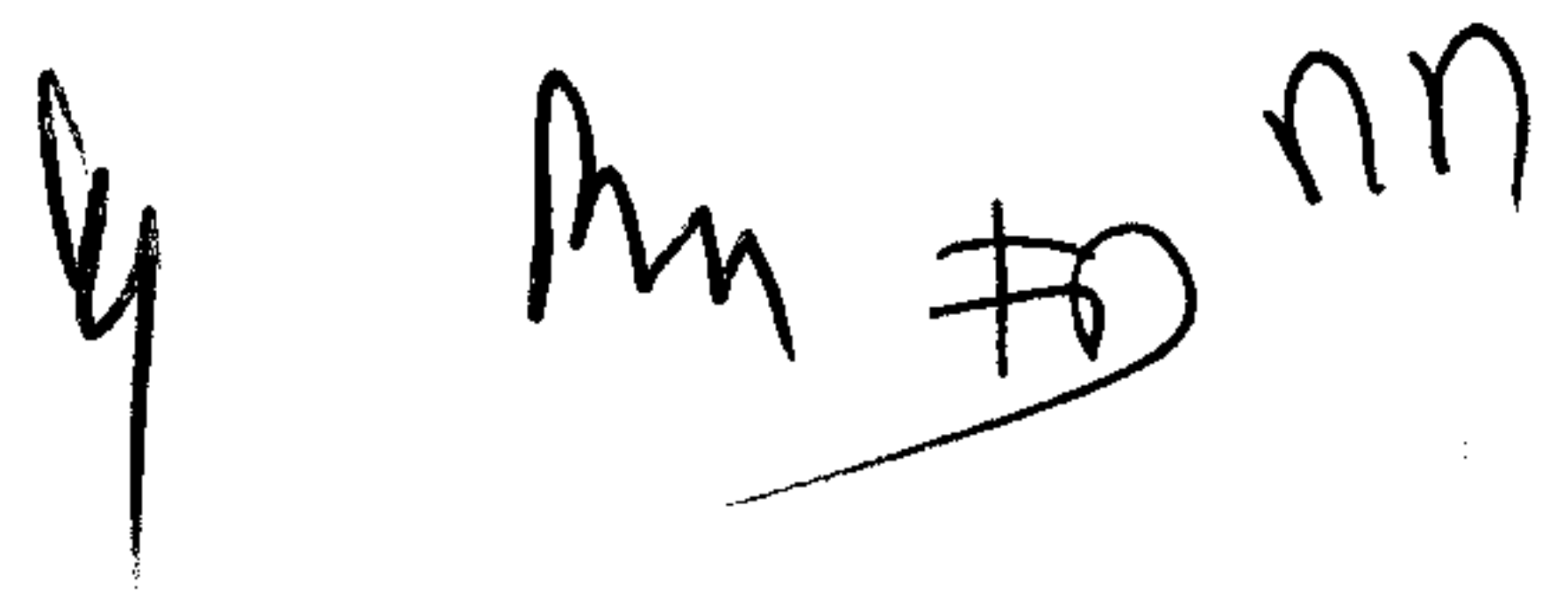
Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

#### **SIXIEME RESOLUTION**

Pour toutes publications, dépôts de pièces ou formalités, l'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur d'une copie du procès-verbal constatant ses délibérations comme de toutes autres pièces qui pourraient être exigées.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le président déclare la séance levée.

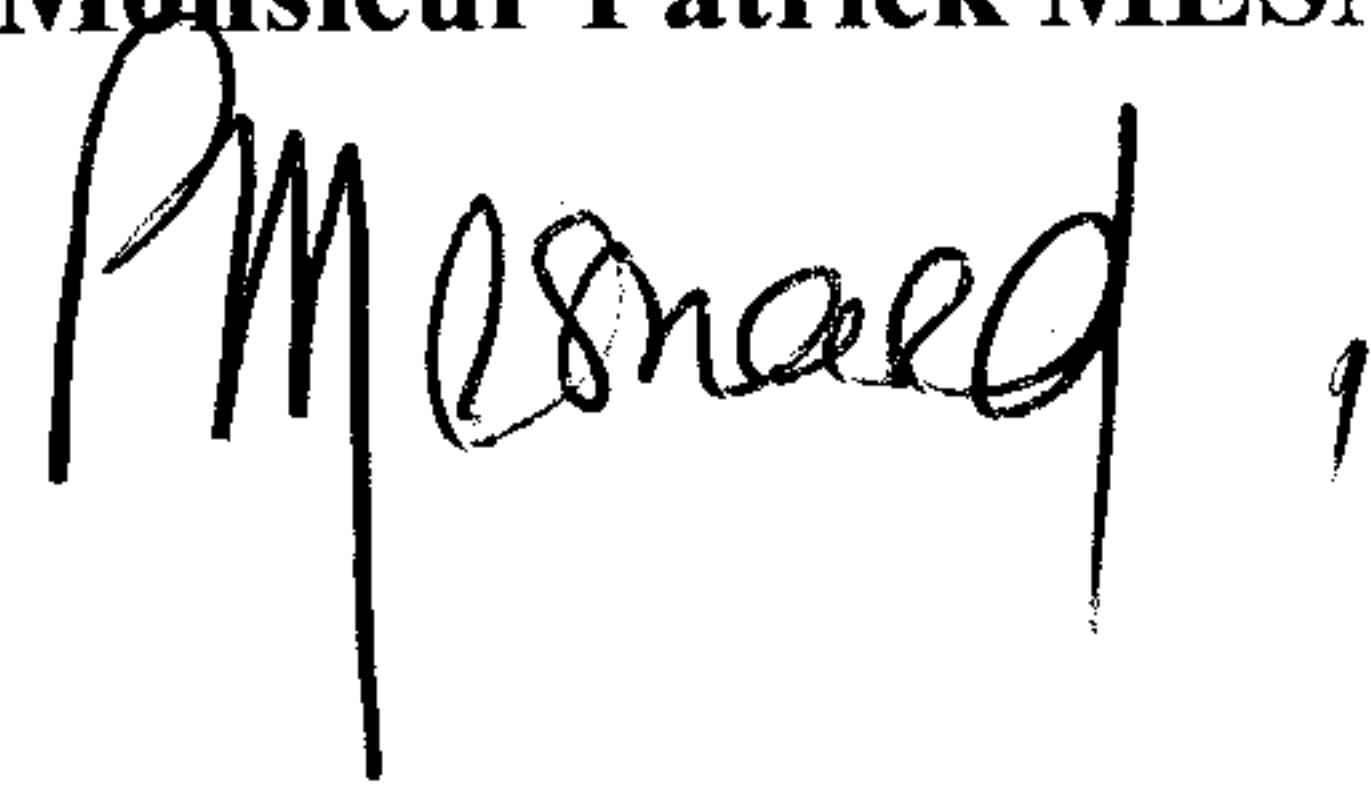


De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les membres du bureau.

*Le Président*  
**Monsieur Marc MARTIN**



*Le Secrétaire*  
**Monsieur Patrick MESNARD**

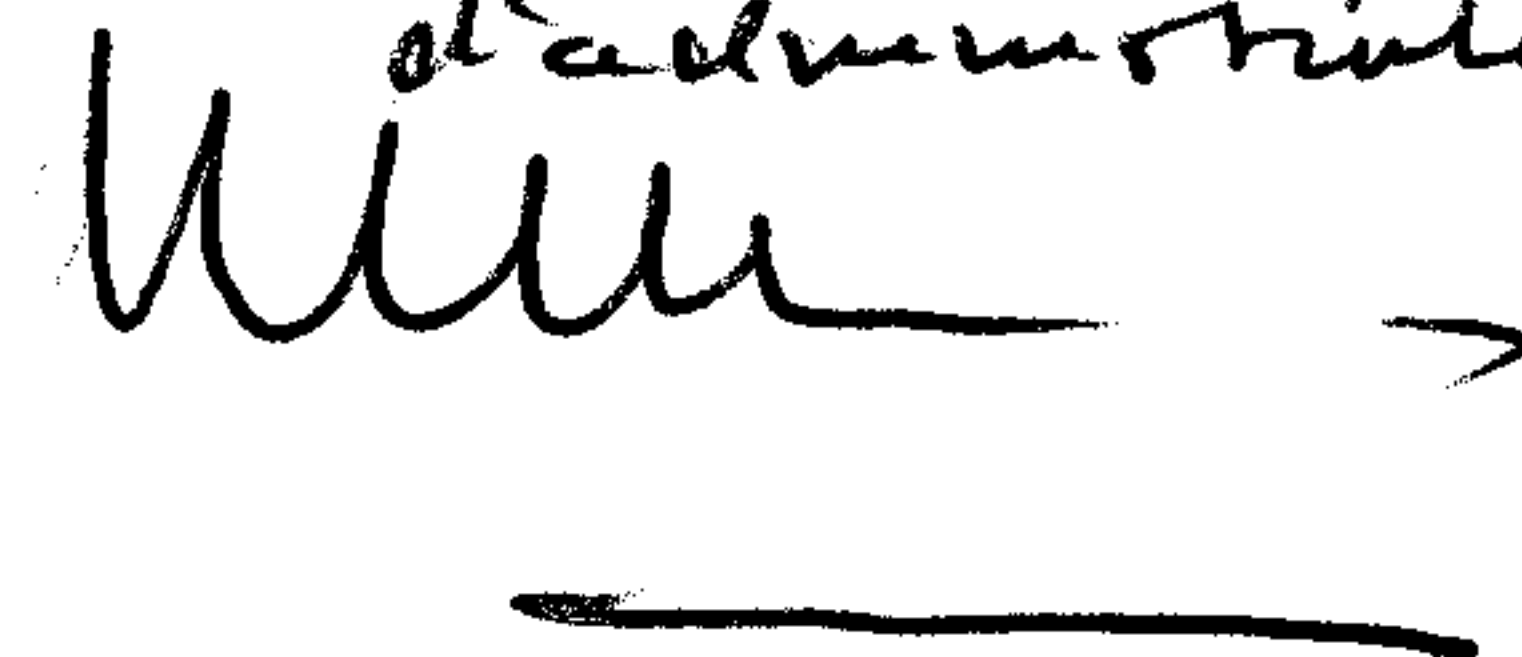


*Les Scrutateurs*

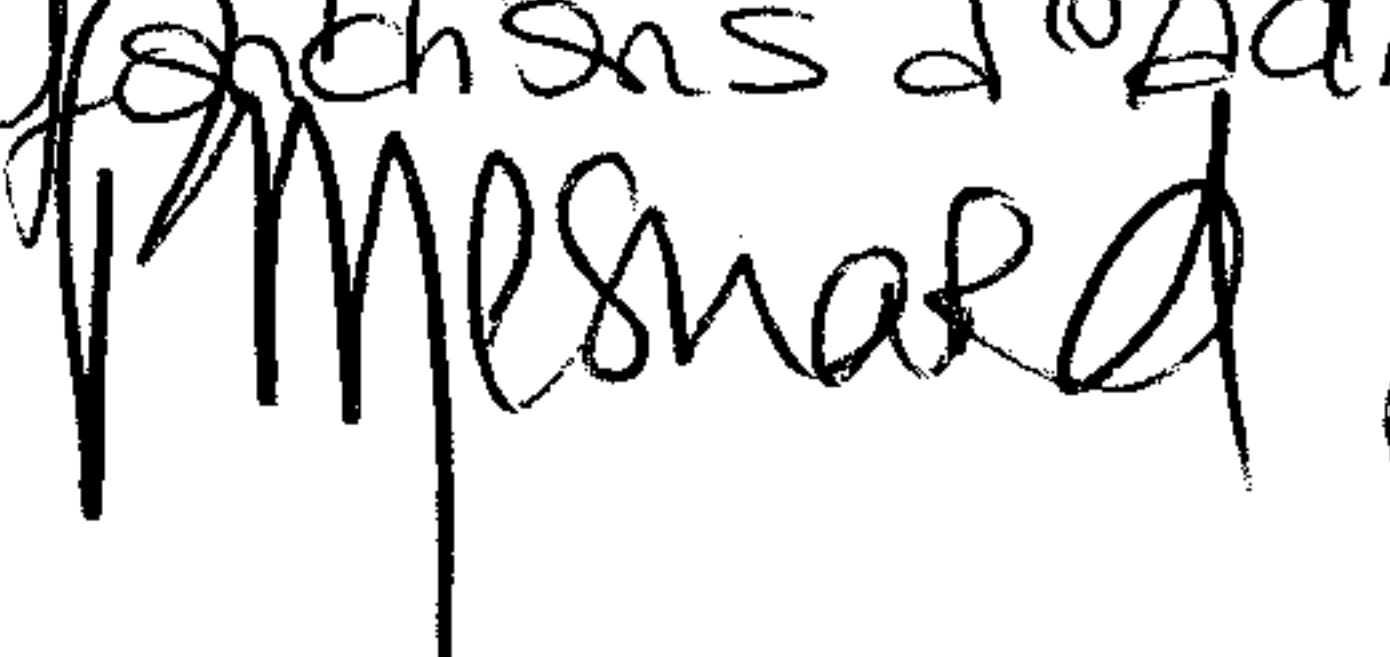
**Madame Françoise DAUJAT** <sup>1</sup>

*Bon pour remise de  
mes fonctions d'Administrateur et  
de Directeur Général délégué*  


**Monsieur René Charles PERROT** <sup>2</sup>

*Bon pour démission de ses fonctions  
d'administrateur*  


**Monsieur Patrick MESNARD** <sup>3</sup>

*Bon pour acceptation des  
fonctions d'Administrateur*  


<sup>1</sup> Faire précéder la signature de la mention manuscrite "*Bon pour démission de mes fonctions d'administrateur et de Directeur Général délégué*".

<sup>2</sup> Faire précéder la signature de la mention manuscrite "*Bon pour démission de mes fonctions d'Administrateur*".

<sup>3</sup> Faire précéder la signature de la mention manuscrite "*Bon pour acceptation des fonctions d'Administrateur*".